



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 232-2025 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 038 844 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN GOSFORD NORD - SEGMENT 7

AVIS PUBLIC, est, par la présente donnée par la soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 11 mars 2025, le conseil de la Municipalité d'Inverness a adopté le règlement numéro 232-2025.

L'objet de ce règlement est de décréter un emprunt de 1 038 844 \$ pour les travaux de réfection du chemin Gosford Nord - Segment 7.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 1799, rue Dublin, Inverness aux heures normales d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Inverness, ce 27^e jour de mars 2025.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 27^e jour de mars 2025.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière